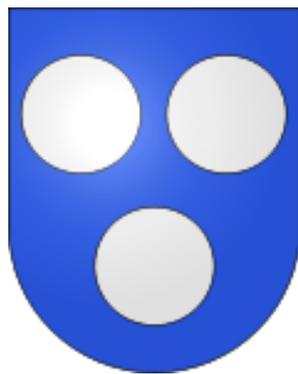


N°10



05/2024

# SURPIERRE INFO



Comptes 2023 et rapport de gestion  
Crédits d'engagements & crédit supplémentaire  
Agenda

...





# CONVOCAATION

Les citoyennes et les citoyens actifs de la commune de Surpierre sont convoqués en assemblée communale ordinaire **le lundi 27 mai 2024, à 19h30 à la grande salle de Surpierre.**

## ORDRE DU JOUR

- 1 Procès-verbal de l'assemblée communale du 19 février 2024 ;
- 2 Comptes de l'exercice 2023 et présentation du rapport de gestion :
  - 2.1 compte de résultats
  - 2.2 compte des engagements
  - 2.3 rapport de la commission financière
  - 2.4 questions - réponses concernant les comptes et le rapport de gestion
  - 2.5 approbation des comptes de résultats et des engagements 2023
- 3 Crédits d'engagements & crédit supplémentaire :
  - 3.1 Crédit d'engagement / secteur Surpierre, le Basset  
nouvelle alimentation en eau potable du Gros Marais :  
  
→ demande de crédit additionnel **CHF 435'000.-**
  - 3.2 Crédit d'engagement / secteur Villeneuve, Route de la Villaire  
remplacement de la station de pompage des eaux usées :  
  
→ demande de crédit **CHF 470'000.-**
  - 3.3 Crédit d'engagement / secteur Cheiry, bâtiment la Rochette  
transformation d'un appartement en accueil extrascolaire –  
phase d'avant-projet :  
  
→ demande de crédit **CHF 32'500.-**
  - 3.4 Crédit d'engagement / secteur Cheiry, cours d'eau La Lembaz  
revitalisation et protection contre les crues – phase d'avant-projet :  
  
→ demande de crédit **CHF 60'000.-**

3.5 Crédit supplémentaire / secteur Cheiry, bâtiment la Lembaz  
rénovation d'un appartement de 4,5 pces pour le remettre à la location :

→ demande de crédit **CHF 48'000.-**

4 Informations & divers.

Le Conseil communal

**Nota bene :**

*Le procès-verbal de l'assemblée du 19.2.2024 ne sera pas lu, il est à disposition au bureau communal (version papier, imprimée).*

*Quant aux comptes de l'exercice 2023, ils peuvent être consultés 10 jours avant l'assemblée durant les horaires d'ouverture du bureau, soit le lundi de 18h à 20h, le mardi de 13h30 à 15h et le jeudi de 9h à 11h.*

*Les documents précités sont également publiés sur notre site internet [www.surpierre-fr.ch](http://www.surpierre-fr.ch).*



**Assemblée communale du 27 mai 2024**

## **Rapport de gestion**

Rédigé par le Conseil communal

---

*Le Conseil communal vous rend compte ci-après de quelques projets réalisés en 2023 ainsi que de certains dossiers toujours en cours de traitement.*

### **0. Bâtiments communaux**

Quelques travaux réalisés :

#### **a) à Villeneuve**

- Remplacement des fenêtres sur la face sud du bâtiment de l'auberge communale de Villeneuve. Les nouvelles fenêtres en triple vitrage donnent une meilleure allure au bâtiment et répondent aux normes environnementales en vigueur.

#### **b) à Surpierre**

Grande salle :

- Le plan de travail a été adapté pour accueillir un four steamer professionnel, ceci afin de satisfaire aux besoins des usagers -ères ;
- Le variateur de vitesse de la ventilation a été remplacé à la suite de problèmes techniques ;
- Dans la cage d'escaliers qui mène à la scène, des travaux d'étanchéité ont été effectués pour assainir une infiltration d'eau provenant du terrain.

Ecole :

- Une main courante a été installée sous le perron de l'école pour améliorer la sécurité ;
- Une porte palière a été remplacée chez le locataire.

Bâtiment des Gottes :

- La baie vitrée et les fenêtres ont subi une révision technique afin de garantir leur étanchéité.

#### **c) à Cheiry**

- Dans le bâtiment de la Rochette, des travaux de remise en état des installations électriques ont été réalisés pour satisfaire les exigences OIBT – ordonnance sur les installations à basse tension ;
- A l'école, des adaptations techniques et matérielles ont été réalisées pour satisfaire aux besoins des élèves dans les vestiaires. Pour atténuer le bruit, des plaques phoniques de plafond ont été installées dans les locaux de la table de midi.

Dans l'ensemble des bâtiments, le conseil communal a procédé aux travaux de réparations et d'entretien courant.

## 2. Formation

### a. Ecoles enfantine et primaire

Au 31.12.2022, notre cercle scolaire comptait 99 enfants scolarisés et 104 au 31.12.2023.

La différence d'effectif n'est que de 5, mais c'est la répartition des élèves scolarisés à Cheiry qui a varié, entraînant un changement dans les transports. Déplacer au moins 25 enfants sur chacune des tournées n'était plus possible avec un bus de 23 places. Celui-ci a dû être remplacé par un deuxième bus de 33 places pour la rentrée 2023.

Sur le site de Cheiry, la salle de la Rotonde a été réaménagée pour accueillir la deuxième classe enfantine, ouverte à la rentrée 2023. Cette solution doit être considérée comme provisoire, car ce local n'a pas été pensé pour répondre à cet usage. De plus, les activités scolaires auxquelles il est destiné ne peuvent plus y avoir lieu. Il manque donc concrètement déjà une salle de classe.

A l'heure actuelle, la rentrée 2024 s'annonce avec un effectif de 113 élèves au total. **31** en 1H - 2H (=2 classes) et **82** en 3H à 8H (=4 classes). A relever que dès 87 élèves (effectif légal) inscrits au cycle primaire, il y a une ouverture de classe. Les effectifs peuvent donc encore évoluer à la hausse, si l'on considère le nombre de projets immobiliers en cours dans notre commune et qui pourraient se concrétiser.

## 3. Culture, sport et loisirs

Quelques travaux d'entretien :

- La place de sport sise à la Route Champ-Cavin à Surpierre a subi quelques réfections de l'enrobé avec le traitement des fissures. Le marquage de l'aire de jeux a été refait pour délimiter le terrain de basket et de street-hockey. Les buts de street-hockey ont également été remplacés ;
- Pour garantir la sécurité dans les différentes places de jeux, un nouvel apport de plaquettes de bois a été réalisé ;
- La taille et l'entretien des arbres & arbustes aux abords des places de jeux de Surpierre et de Villeneuve ont été faits en début d'année.

## 5. Prévoyance sociale

### a. Table de midi

Un accueil communal, appelé Table de midi, a démarré à la rentrée des vacances d'automne 2023. Il répond en partie à la demande des parents en besoin d'accueil extrafamilial pour les enfants scolarisés, dès la fin de l'école le matin jusqu'à la reprise l'après-midi.

Un local au rez-de-chaussée de l'école de Cheiry, utilisé également par divers intervenants extérieurs (enseignants d'appui, travailleur social, catéchiste) a été aménagé à cet effet. Mme Isabelle Sinner Mellina a été engagée comme accueillante et s'occupe des enfants de 2H à 7H

placés sous sa responsabilité. Les repas sont fournis par le restaurateur de Villeneuve, M. Marco Scalia.

Les prestations de la Table de midi sont soumises au règlement communal de subventionnement des places d'accueil extrafamilial de jour. Les parents peuvent donc prétendre à des tarifs adaptés à leurs revenus.

## 6. Trafic et télécommunications

### a. Travaux importants exécutés en 2023

1) Réfection de la route du Clos du Vua à Cheiry avec déplacement de l'arrêt de bus TPF :



2) Réfection du trottoir à la Route de la laiterie à Surpierre avec rajout de bordure pavée :



## b. Achat d'un deuxième radar pédagogique

Ceci pour étendre le nombre de points de contrôle.



## 7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire

### a. Eau potable

- Avancement du projet de nouvelle alimentation eau potable du Gros Marais secteur le Basset. (Bureau ingénieur mandaté pour établir le projet, demande d'offre et mise à l'enquête, but investissement mai 2024), (Bureau d'hydrogéologue pour la validation des zones de protection). Inspection périodique du laboratoire cantonal, préparation des documents, nettoyage des ouvrages.
- A la suite de l'inspection périodique du laboratoire, beaucoup de points sont négatifs. Mesure à réaliser : une analyse de risque complète de notre réseau d'eau potable, mise en place d'un programme d'autocontrôle, mise en place de clapet anti-retour sur les trop-pleins des puits Basset-Marais. Plan de prélèvement plus rapproché pour s'assurer un bon mélange des eaux du puits 100C trop de nitrate. Suppression de nos anciennes alimentations Marais Basset au 31.12.2024 pour cause d'énormément de non-conformités. Mise en service de notre nouvelle alimentation Gros-Marais avant le 31.12.2024.
- A la suite de plusieurs campagnes de prélèvements non-conformes qui ont chaque fois nécessité des mesures correctrices ainsi que de nouveaux prélèvements, le laboratoire exige la mise en place obligatoire d'une station de chloration au réservoir dans les plus brefs délais.
- Mise à jour du cadastre Aquafri (secteur Cheiry) sur le portail géographique du canton de Fribourg.

- Entretien normaux, vanne de régulation (réducteur de pression), bornes hydrantes, contrôle de fuite, échange compteurs.
- Quelques fuites sur notre réseau de distribution ont été réparées, Impasse du Château à Cheiry, La Coulanne à Villeneuve.

#### **b. Eaux usées**

- Avancement du projet de mise en séparatif « Route de Lucens - Route de Granges » secteur Villeneuve. (Définir le montant de l'investissement pour les honoraires du bureau d'ingénieur concernant la phase projet ceci dans le but de faire une campagne de demande d'offre vers plusieurs bureaux d'ingénieurs en 2024).
- Avancement du projet en collaboration avec EMB récolte des eaux usées secteur Surpierre-Villeneuve en direction de la nouvelle STEP EMB. (Nouvelle STAP).
- Entretien normaux, STAP (Villeneuve, Surpierre, Praratoud), curage dans divers secteurs (Pommey-Chapelle).

#### **c. Cimetières communaux**

La creuse d'un puits pour le Jardin des Souvenirs de Cheiry a été réalisée en urgence car le premier réceptacle, de dimension très réduite, était complet. La plaque de fermeture provisoire en pierre de la Molière du nouveau puits sera remplacée en 2024 par du granit.

#### **d. Constructions**

Le Conseil communal a enregistré 53 mises à l'enquêtes par l'application FRIAC (Fribourg autorisation de construire) durant l'année 2023 :

- 7 dossiers en préalable ;
- 9 dossiers en ordinaire ;
- 28 dossiers en simplifié dans la zone à bâtir ;
- 9 dossiers en Simplifié hors zone à bâtir.

Enfin, une trentaine de dossiers des années précédentes sont en cours car les travaux ne sont pas terminés.

#### **e. Révision des plans d'aménagement local (PAL)**

- Secteur Cheiry :

Le dossier de modification répondant aux conditions d'approbation fixées par la DAEC le 10 novembre 2021 - approuvé partiellement - a été mis à l'enquête publique en septembre 2022 pour une durée de 30 jours. Puis il a été envoyé par le secrétariat communal à la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME) le 11 octobre 2022 en 5 exemplaires pour examen final. Nous n'avons eu aucune nouvelle depuis cette date, le dossier est toujours en cours d'approbation dans les services cantonaux.

- Secteur Surpierre :

Le dossier de modification répondant aux conditions d'approbation fixées par la DAEC le 14.4.2021 - approuvé partiellement - a été mis à l'enquête publique en août 2023 pour une durée de 30 jours. Il a fait l'objet de 4 oppositions, dont deux ont été retirées à la suite de la séance de conciliation qui s'est déroulée dans nos locaux. Deux oppositions sont toujours en cours de traitement en interne. Le Conseil communal est en attente du retour des Propriétaires quant à la suite qu'ils entendent y donner.

- Secteur Villeneuve :

Le 15 mars 2024 a débuté l'enquête publique de l'adaptation du PAL suite à son approbation le 14 juin 2023 par la DIME, ainsi que des modifications supplémentaires apportées au dossier, ceci pour une durée de 30 jours. Il n'a fait l'objet d'aucune opposition et sera prochainement envoyé dans les services cantonaux pour examen final.

## 9. Exercice comptable 2023

### a. Introduction

Rappels :

- Art. 19 de la loi sur les finances communales :

<sup>1</sup> Par le rapport de gestion, le conseil communal fait état de ses principales activités et des évolutions importantes durant l'exercice écoulé.

<sup>2</sup> Le rapport de gestion est présenté à l'assemblée communale ou au conseil général en même temps que les comptes.

<sup>3</sup> L'assemblée communale ou le conseil général prend acte du rapport de gestion du conseil communal.

- Art. 7 (extrait) de la loi sur les finances communales :  
d. crédit supplémentaire (art. 33 al. 3 LFCo, art. 33 OFCO)

<sup>1</sup> Le conseil communal est compétent pour décider d'un crédit supplémentaire pour autant que ce dernier ne dépasse pas 20% du crédit budgétaire concerné et à condition que le montant du crédit supplémentaire soit inférieur à 15'000.- francs.

Toutefois, au vu de ce qui précède, le Conseil communal a décidé, dans son rapport, de ne pas présenter les variations qui excèdent 20% et dont la valeur est inférieure à CHF 1'500, aussi dans le but d'alléger le document et d'en améliorer sa lecture.

**b. Bilans comparés – commentaires et remarques**

Rubrique	Descriptifs	Comptes 2023		Budget 2023	
		Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
<b>1</b>	<b>ACTIF</b>	<b>18'009'221.02</b>		<b>18'666'944.40</b>	
10	Patrimoine financier (PF)	5'717'802.55		6'367'785.65	
14	Patrimoine administratif (PA)	12'291'418.47		12'299'158.75	
<b>2</b>	<b>PASSIF</b>		<b>17'473'405.00</b>		<b>18'666'944.40</b>
20	Capitaux de tiers		7'287'330.46		8'322'348.78
29	Capital propre		10'186'074.54		10'344'595.62
	<b>Excédents actifs</b>	<b>535'816.02</b>			

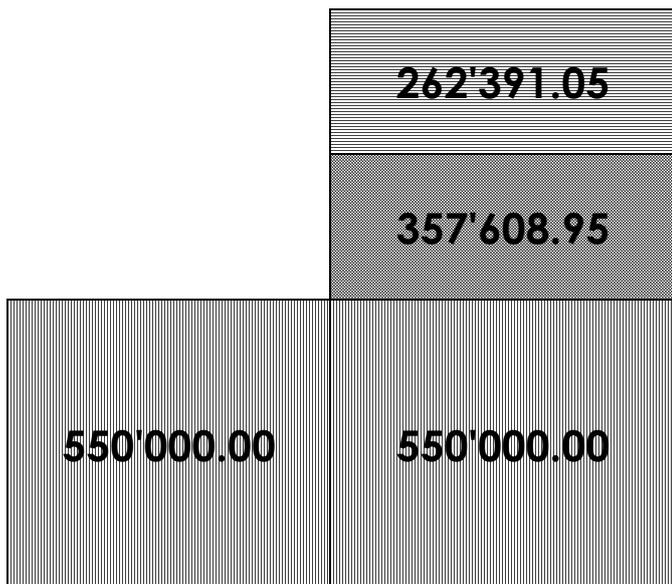
Le Conseil communal a fait réévaluer l'immeuble des Gottes à Surpierre à la suite des travaux. En profitant de l'adaptation de la valeur de cet immeuble, le Conseil a réévalué la zone de l'école de Villeneuve à la baisse. Il s'agit de ne tenir compte que de la valeur du terrain dans l'optique d'une vente future (probablement en 2025).

La variation de cette opération est une diminution de valeur du patrimoine financier de CHF 112'008.95.

## Immeuble les Gottes

Réévaluation

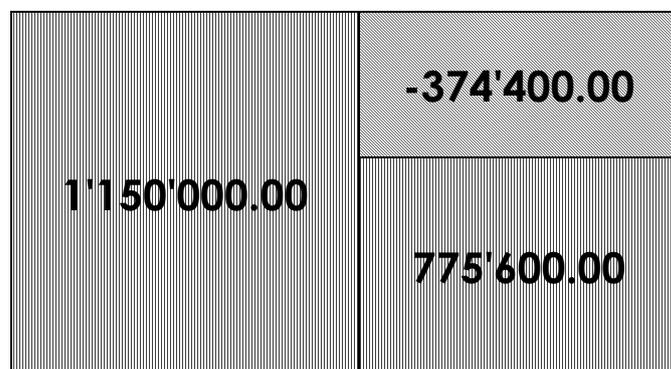
Avant 550'000.00      Après 1'170'000.00



## Ancienne école de Villeneuve

Réévaluation

Avant 1'150'000.00      Après 775'600.00



Valeur initiale



Coût des travaux



Gain de valeur



Perte de valeur

**c. Comptes de résultats 2023 – commentaires et remarques**

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	714'349.19	163'613.88	692'739.95	168'751.60	622'262.28	247'787.11
1	ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE	655'647.83	532'789.30	121'544.05	36'660.00	109'703.83	58'405.26
2	FORMATION	1'553'341.73	192'527.90	1'530'568.66	189'964.00	1'489'359.82	194'336.90
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	29'481.15		38'969.49		17'935.85	
4	SANTÉ	524'668.65	4'571.20	516'612.95	2'000.00	480'983.90	4'911.70
5	PRÉVOYANCE SOCIALE	575'211.00	4'850.20	587'932.90	13'550.00	532'906.25	3'565.00
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	235'660.48	13'213.03	291'336.46	7'514.08	253'361.76	13'607.38
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TE	919'829.03	781'849.11	875'274.51	758'681.55	725'853.54	587'662.41
8	ÉCONOMIE PUBLIQUE	8'198.88	88.00	7'226.88	400.00	5'360.30	88.00
9	FINANCES ET IMPÔTS	108'703.37	4'167'404.71	55'695.00	3'541'618.00	146'258.92	4'133'004.44
	<i>Total charges</i>	<b>5'325'091.31</b>		<b>4'717'900.85</b>		<b>4'383'986.45</b>	
	<i>Total revenus</i>		<b>5'860'907.33</b>		<b>4'719'139.23</b>		<b>5'243'368.20</b>
	<i>Excédent charges</i>						
	<i>Excédent revenus</i>		<b>535'816.02</b>		<b>1'238.38</b>		<b>859'381.75</b>

Rubriques	Comptes 2023		Budget 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Total	5'325'091.31	5'860'907.33	4'717'900.85	4'719'139.23
Excédents		<b>535'816.02</b>		<b>1'238.38</b>

Les comptes de 2023 présentent un excédent de revenus de CHF **535'816.02** pour une augmentation de charges de CHF 607'190.46 et de revenus de CHF 1'141'768.10 par rapport au budget. Ces augmentations s'expliquent globalement comme suit et dont les explications détaillées sont données ci-après :

Comptes	Description	Charges	Revenus
1500	Service du feu communal		
1500.3811.00	Matériel pompiers - charges extraordinaires	177'308.72	0.00
1500.4510.00	Prélèvement au financement spécial défense incendie	0.00	73'911.00
1500.4841.00	Produit extraordinaire sur réévaluation	0.00	51'147.35
1620	Protection civile		
1620.3690.00	Autres charges de transferts (fonds PC)	355'250.00	0.00
1620.4501.00	Prélèvement sur fonds PC	0.00	355'250.00
7101	Approvisionnement communal en eau	22'891.11	22'891.11
7900	Aménagement du territoire	30'266.17	0.00
9100	Impôts communaux ordinaires	42'813.65	526'799.53
9101	Impôts communaux spéciaux	0.00	109'673.80
<b>Total</b>		<b>628'529.65</b>	<b>1'139'672.79</b>

Ce bon exercice permet de dégager des liquidités qui permettront d'amortir les emprunts à termes sans devoirs les refinancer. Ceci diminuera la dette communale et permettra ainsi de répondre aux besoins en investissement futur plus sereinement.

Plus globalement, la bonne conjoncture fiscale associée à une bonne gestion financière de la Commune a permis de diminuer la dette par habitant par 2 depuis 2021 (de CHF 2'135.70 à CHF 1'083.35 par habitant).

Il est relevé que les investissements réalisés en 2023 ont pu être financés sans avoir recours à l'emprunt. Les dépenses d'investissement consenties en 2023 s'élèvent à CHF 474'423.70 moins CHF 80'498.45 de subventions et taxes.

Comptes	Descriptifs	Comptes 2023		Budget 2023		Delta	Explications / Commentaires
		Charges	Revenus	Charges	Revenus		
<b>0</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>						
<b>0110</b>	<b>Législatif</b>						
0110.3102.00	Imprimés et publications	10'159.75	0.00	3'000.00	0.00	7'159.75	Budget sous-estimé et 3 assemblées au lieu de 2
<b>0210</b>	<b>Administration des finances et des contributions</b>						
0210.3130.00	Prestations de tiers - fiduciaire	36'867.80	0.00	30'600.00	0.00	6'267.80	Mise en place d'abacus, reprise en partie de la comptabilité suite à des pertes de données informatiques
0210.3611.00	Frais de perception impôts par le canton	51'519.75	0.00	35'000.00	0.00	16'519.75	Facturation des rattrapages des taxations de 2021 et 2022 (facturation 1.5% des impôts)
<b>0220</b>	<b>Administration communale</b>						
0220.3113.00	Matériel informatique	12'034.50	0.00	3'000.00	0.00	9'034.50	Solde des acomptes pour l'acquisition du nouveau serveur reçu en 2023 et non en 2022 - pas provisionné sur 2023 - retenue de CHF 2'000 jusqu'au fonctionnement du serveur à satisfaction.
0220.3118.01	Acquisition du logiciel Abacus (salaires)	11'031.45	0.00	0.00	0.00	11'031.45	Acquisition du logiciel Abacus repoussée en 2023 à cause du retard de livraison du serveur - montant non provisionné.

0220.3118.02	Acquisition du logiciel eSéances	11'840.90	0.00	0.00	0.00	11'840.90	Le Conseil a fait valoir sa compétence financière afin d'améliorer et de digitaliser les séances du Conseil. C'est une vraie amélioration de la gestion des flux des informations.
0220.3133.00	Charges pour l'informatique	12'159.90	0.00	0.00	0.00	12'159.90	Toutes les heures de régies en lien avec les dépannages informatiques - Notamment en lien avec les pertes de données et le mauvais fonctionnement du serveur.
<b>0292</b>	<b>Grande salle - Surpierre</b>						
0292.3111.00	Achat de machines, appareils, véhicules, outils	8'034.00	0.00	0.00	0.00	8'034.00	Achat et pose d'un steamer - élément budgété à l'entretien du bâtiment
0292.4472.00	Revenu locatif de la salle communale	0.00	-1'797.50	0.00	0.00	1'797.50	Location de la grande salle non budgété
<b>0295</b>	<b>Bâtiment de l'auberge - Cheiry</b>						
0295.3101.00	Matériel d'exploitation et fournitures	3'357.30	0.00	700.00	0.00	2'657.30	Croisement de comptabilisation avec le compte 0295.3111.00 dû à la nature du matériel acquis pour l'auberge.
0295.3120.00	Eau, énergie, combustible, élimination déchets	10'539.70	0.00	8'000.00	0.00	2'539.70	Augmentation des coûts des énergies malgré la mise en place de la gestion des stocks de mazout.
0295.3144.00	Entretien des bâtiments	5'342.95	0.00	3'500.00	0.00	1'842.95	Réparation non planifiable - changement d'un urinoir à l'auberge.
<b>1</b>	<b>ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE</b>						
<b>1500</b>	<b>Service du feu communal</b>						
1500.3170.02	Frais d'intervention	1'536.60	0.00	0.00	0.00	1'536.60	Pas de montant prévu au budget
1500.3811.00	Matériel pompiers - charges extraordinaires	177'308.72	0.00	0.00	0.00	177'308.72	Remise du matériel à l'ADIS

1500.4260.00	Remboursement et participations de tiers	0.00	-6'910.45	0.00	0.00	6'910.45	ADIS rétrocession sur comptes de fonctionnement 2023
1500.4470.00	Revenu locatif	0.00	-8'662.40	0.00	-2'000.00	6'662.40	Mise à jour des locations selon convention avec l'ADIS
1500.4510.00	Prélèvement au financement spécial défense incendie	0.00	-73'911.00	0.00	0.00	73'911.00	Compensation pour la remise du matériel à l'ADIS
1500.4841.00	Produit extraordinaire sur réévaluation	0.00	-51'147.35	0.00	0.00	51'147.35	Compensation pour la remise du matériel à l'ADIS
<b>1620</b>	<b>Protection civile</b>						
1620.3690.00	Autres charges de transferts (fonds PC)	355'250.00	0.00	0.00	0.00	355'250.00	Remboursement au Canton des taxes compensatoires pour les locaux de la protection civile
1620.4501.00	Prélèvement sur fonds PC	0.00	-355'250.00	0.00	0.00	355'250.00	Dissolution du fond pour les taxes compensatoires pour locaux de la protection civile
<b>2</b>	<b>FORMATION</b>						
<b>2110</b>	<b>Ecole primaire I (école enfantine)</b>						
2110.3612.00	Participation au cercle scolaire - frais généraux	6'017.00	0.00	4'000.00	0.00	2'017.00	Répartition différente - plus de frais au primaire I largement contrebalancé au primaire II
2110.3612.01	Participation au cercle scolaire - transports	27'657.00	0.00	20'000.00	0.00	7'657.00	Répartition différente - plus de frais au primaire I largement contrebalancé au primaire II
<b>2170</b>	<b>Ecole de Surpierre</b>						
2170.3160.00	Loyer salle de la cure	4'800.00	0.00	0.00	0.00	4'800.00	Oubli de la location de la salle de paroisse de CHF 2'400 /an - rattrapage de 2 années
<b>2171</b>	<b>Ecole de Cheiry</b>						
2171.3010.00	Traitement du personnel communal	1'572.05	0.00	0.00	0.00	1'572.05	L'employé de Commune a repris l'entretien des extérieurs
<b>2196</b>	<b>Cercle scolaire intercommunal</b>						

2196.3170.00	Frais administratifs et autres frais	8'929.20	0.00	7'060.00	0.00	1'869.20	Service du médecin cantonal SMC non budgété CHF 1'773.30.
2196.4260.01	Participation des parents aux repas	0.00	-3'480.00	0.00	0.00	3'480.00	Oubli au budget.
<b>2200</b>	<b>Ecoles spécialisées</b>						
2200.3611.00	Part aux mesures pédagogiques	11'170.00	0.00	8'046.95	0.00	3'123.05	Charge liée.
<b>4</b>	<b>SANTÉ</b>						
<b>4330</b>	<b>Service médical des écoles</b>						
4330.3611.00	Service dentaire cantonal	4'205.10	0.00	2'500.00	0.00	1'705.10	Budget sous-évalué.
4330.4260.00	Participation des parents	0.00	-4'571.20	0.00	-2'000.00	2'571.20	Difficilement planifiable.
<b>5</b>	<b>PRÉVOYANCE SOCIALE</b>						
<b>5451</b>	<b>Structures d'accueil extrafamilial de jour</b>						
5451.3632.00	Subvention accueil extrascolaire	6'434.40	0.00	4'500.00	0.00	1'934.40	Participation à un accueil extrascolaire à Fribourg pour enfant - subventionnement selon règlement.
5451.3636.00	Subventions aux crèches et garderies	15'295.00	0.00	0.00	0.00	15'295.00	Gardes d'enfants dans diverses crèches - subventionnement selon règlement entré en vigueur en 2023.
<b>5721</b>	<b>Aide matérielle à bien plaie</b>						
5721.3199.00	Participation de la commune - aide spéciale (couches culottes)	5'425.00	0.00	0.00	0.00	5'425.00	Oubli au budget - aide communale pour les couches 10 CHF/mois selon règlement.
<b>6</b>	<b>TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS</b>						
<b>6150</b>	<b>Routes communales</b>						
6150.3141.01	Service hivernal par des tiers	11'034.40	0.00	5'000.00	0.00	6'034.40	Entreprise de déneigement en plus y compris services de piquets - non budgété.

6150.4260.00	Remboursements et participations de tiers	0.00	-6'101.10	0.00	-1'000.00	5'101.10	Participation de Valbroye pour le déneigement et vente du chemin communal à le Marais (Surpierre) parcelle 633.
<b>6210</b>	<b>Infrastructures de transports publics</b>						
6210.3611.00	Part. au fonds fédéral d'infrastructure ferroviaire	10'343.00	0.00	8'328.00	0.00	2'015.00	Charge liée.
<b>7</b>	<b>PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE</b>						
<b>7101</b>	<b>Approvisionnement communal en eau</b>						
7101.3000.00	Traitement du conseil communal	7'500.00	0.00	6'000.00	0.00	1'500.00	Pas de commentaire particulier.
7101.3010.00	Salaires du personnel communal	6'037.35	0.00	2'500.00	0.00	3'537.35	Salaire du fontainier et de l'employé de Commune pour l'entretien - budget sous-estimé.
7101.3105.00	Achats d'eau pour revente	2'201.30	0.00	0.00	0.00	2'201.30	Refacturation de Valbroye de la vente d'eau à Treize Cantons.
7101.3120.00	Eau, énergie, combustible, élimination déchets	20'037.05	0.00	13'000.00	0.00	7'037.05	Essentiellement l'électricité pour les pompages - budget sous-estimé.
7101.3130.01	Frais de télécommunication, télégestion	6'130.40	0.00	1'500.00	0.00	4'630.40	Oubli des frais de télégestion au budget.
7101.3143.00	Entretien du réseau d'eau	54'378.15	0.00	42'500.00	0.00	11'878.15	Hors budget : 1- Travaux urgents de mise en conformité en lien avec l'inspection du SAAV, pose de 3 clapets anti-retour y compris fouilles au Basset. 2- 2 fuites sur le réseau communal
7101.4260.00	Facturation du service à des tiers	0.00	-3'227.93	0.00	0.00	3'227.93	Refacturation des relevés des conduites selon règlement - non budgété

7101.4510.01	Prélèvement au financement spécial équilibre du compte FSEC	0.00	-83'657.91	0.00	-66'516.34	17'141.57	Le coût de l'eau ne permet pas de compenser les frais d'exploitation, cela sera corrigé en 2024 avec le nouveau règlement.
<b>7201</b>	<b>Traitement communal des eaux usées</b>						
7201.3000.00	Traitement du conseil communal	2'560.00	0.00	1'000.00	0.00	1'560.00	Budget sous-évalué - projet en cours
7201.3137.00	TVA au taux forfaitaire	10'195.16	0.00	5'200.00	0.00	4'995.16	Budget sous-évalué - l'augmentation des taxes n'a pas été prise en compte
7201.4240.01	Taxes de base	0.00	-123'667.10	0.00	-100'000.00	23'667.10	Imprécisions budgétaire – 1 <sup>ère</sup> année du nouveau règlement.
7201.4240.03	Taxes polluatives	0.00	-22'224.12	0.00	-15'000.00	7'224.12	Imprécisions budgétaire – 1 <sup>ère</sup> année du nouveau règlement.
7201.4510.01	Prélèvement au financement spécial équilibre du compte FSEC	0.00	-52'670.14	0.00	0.00	52'670.14	Prélèvement de la part déjà amortie et réévaluées
<b>7301</b>	<b>Gestion communale des déchets</b>						
7301.3010.00	Salaires du personnel communal	15'162.00	0.00	12'400.00	0.00	2'762.00	Remplacement d'un employé à l'assurance
7301.3130.02	Ramassage des déchets végétaux	12'526.20	0.00	10'000.00	0.00	2'526.20	Pas de commentaire particulier
7301.3137.00	TVA si soumis	4'843.71	0.00	3'100.00	0.00	1'743.71	Pas de commentaire particulier
7301.3300.00	Amortissements	2'573.84	0.00	0.00	0.00	2'573.84	Doit être comptabilisé avec le 3300.30
7301.4240.00	Taxe de base	0.00	-58'591.08	0.00	-10'000.00	48'591.08	Mal comptabilisé aurait dû être séparé avec la taxe d'utilisation forfaitaire
7301.4250.00	Recyclage, ramassage verres, papier, ferraille	0.00	-4'785.59	0.00	0.00	4'785.59	Pas de commentaire particulier
<b>7710</b>	<b>Cimetière communaux</b>						

7710.3010.01	Salaire du concierge	3'000.00	0.00	0.00	0.00	3'000.00	Les heures de M. Corboud sont séparées de celles de M. Crausaz
7710.3130.00	Creuses des tombes	4'749.60	0.00	0.00	0.00	4'749.60	Le CC a décidé de séparer le coût des creuses des frais d'entretien
7710.4240.00	Taxes d'inhumation et de désaffectation	0.00	-5'635.00	0.00	-4'000.00	1'635.00	Pas de commentaire particulier.
<b>7900</b>	<b>Aménagement du territoire</b>						
7900.3000.00	Traitement du conseil communal	10'345.59	0.00	2'000.00	0.00	8'345.59	Au budget il manquait les heures du conseiller en charge du dicastère des constructions.
7900.3132.00	Honoraires des urbanistes	44'941.25	0.00	30'000.00	0.00	14'941.25	Travaux plus conséquents pour traiter et essayer de finaliser les 3 PAL.
7900.3132.05	Mensurations officielles	6'199.30	0.00	0.00	0.00	6'199.30	Facturation de la nouvelle mensuration de Chapelle par le service du cadastre.
7900.3132.06	Permis de construire	7'025.00	0.00	4'000.00	0.00	3'025.00	Pas de commentaire particulier
7900.4240.01	Enquêtes simplifiées	0.00	-9'010.00	0.00	-5'000.00	4'010.00	Pas de commentaire particulier
<b>8</b>	<b>ÉCONOMIE PUBLIQUE</b>						
<b>8200</b>	<b>Domaine forestier communal</b>						
8200.3010.00	Salaires du personnel communal	2'527.75	0.00	0.00	0.00	2'527.75	Entretien du domaine forestier communale - chemins
<b>9</b>	<b>FINANCES ET IMPÔTS</b>						
<b>9100</b>	<b>Impôts communaux ordinaires</b>						
9100.3180.00	Réévaluations sur créances	39'800.00	0.00	0.00	0.00	39'800.00	Augmentation de réévaluations sur créances et à l'augmentation des débiteurs.
9100.4000.10	Impôts sur le revenu des personnes physiques - années précédentes	0.00	-235'512.90	0.00	0.00	235'512.90	Rattrapage sur les impôts 2021 et 2022.
9100.4000.30	Impôts sur les prestations en capital	0.00	-66'551.45	0.00	-50'000.00	16'551.45	Environ CHF 16'500 de plus sur les prestations en capital

9100.4001.10	Impôts sur la fortune des personnes physiques - années précédentes	0.00	-84'698.05	0.00	0.00	84'698.05	Rattrapage sur les impôts des années précédentes.
9100.4002.00	Impôt à la source	0.00	-29'033.45	0.00	-22'000.00	7'033.45	Difficilement planifiable.
9100.4010.00	Impôt sur le bénéfice des personnes morales - année fiscale	0.00	-35'706.75	0.00	-9'500.00	26'206.75	Difficilement planifiable.
9100.4010.10	Impôts sur le bénéfice des personnes morales - années précédentes	0.00	-45'312.50	0.00	0.00	45'312.50	Difficilement planifiable.
9100.4611.00	Compensation cantonale de base - Réforme fiscale	0.00	-7'974.18	0.00	0.00	7'974.18	Pas de commentaire particulier
<b>9101</b>	<b>Impôts communaux spéciaux</b>						
9101.4023.00	Impôt sur les mutations	0.00	-232'506.85	0.00	-115'000.00	117'506.85	Difficilement planifiable
<b>9500</b>	<b>Part aux recettes sans affectation, autres</b>						
9500.3130.00	Provision d'encaissement pour impôts sur les véhicules à moteur	2'277.30	0.00	0.00	0.00	2'277.30	Pas de commentaire particulier
<b>9610</b>	<b>Intérêts</b>						
9610.3499.00	Bonification d'intérêts sur impôts	14'995.95	0.00	9'500.00	0.00	5'495.95	Difficilement planifiable
9610.4401.00	Intérêts des créances et comptes courants	0.00	-37'074.45	0.00	-9'000.00	28'074.45	Difficilement planifiable
<b>9900</b>	<b>Postes non ventilables</b>						
9900.4861.00	Produits extraordinaires/postes non ventilables	0.00	-68'691.30	0.00	0.00	68'691.30	Dissolution de la provision de la caisse de pension de l'Etat de Fribourg - part du secondaire payée avec les frais du CO.

**d. Compte des engagements- commentaires et remarques**

	Dépense en 2023	Dépense totale	Budget voté	Remarques et/ou subventions touchées
<b>0294 Bâtiment de l'auberge - Villeneuve</b>				
0294.5060.00 Auberge Villeneuve - cuisine appartement + fenêtres	25'967.85	25'967.85	48'000.00	Cuisine posée. Fenêtres en cours de finalisation.
<b>0295 Bâtiment de l'auberge - Cheiry</b>				
0295.5060.00 Auberge Cheiry - cellules froides et congélation	0.00	0.00	45'000.00	Dossier de demande d'autorisation en cours d'élaboration.
<b>2170 Ecole de Surpierre</b>				
2170.5030.00 Aménagement place de jeux Surpierre Grande Salle	2'187.55	21'754.60	25'000.00	Investissement gardé ouvert afin de compléter les aménagements.
<b>2171 Ecole de Cheiry</b>				
2171.5040.00 Rénovation façades complexe scolaire	0.00	86'455.60	95'000.00	Engagement terminé et dans le budget.
2171.5040.01 Pavillon scolaire provisoire Cheiry	0.00	0.00	280'000.00	Reporté en attente du besoin éventuel.
2171.5290.00 Crédit d'étude agrandissement école Cheiry	980.10	13'980.10	50'000.00	En cours.
<b>3410 Sport</b>				
3410.5040.00 Construction hangar - vestiaires sportifs Villeneuve	0.00	0.00	245'000.00	Etude en cours – répartition des coûts à venir avec le compte 6150.5040.00.
<b>6150 Routes communales</b>				
6150.5010.02 Chemin déchetterie Surpierre	5'331.15	5'331.15	55'000.00	Etablissement du projet routier en cours
6150.5010.03 Chemin de Crête-Roches Surpierre	0.00	3'051.95	20'000.00	Exécution en cours – fin des travaux prévu en juin 2024.
6150.5010.05 Eclairage public Surpierre	60'457.40	60'472.40	65'000.00	Engagement terminé.
6150.5010.06 Entretien chemin Clos du Vua Cheiry	84'956.00	84'956.00	85'000.00	Engagement terminé.
6150.5010.12 Surpierre trottoir - passage route de la Laiterie	2'225.10	2'225.10	50'000.00	Engagement terminé – facturation en cours.
6150.5040.00 Construction hangar - vestiaires sportifs Villeneuve	35'798.85	37'074.55	445'000.00	Autorisation de construire réceptionnée. Redimensionnement du projet en cours de réflexion.

6150.6100.00 Participation de tiers - rte du Clos du Vua Cheiry	-3'900.00			Participation du canton sur leur domaine public – patte d'oie
<b>7101 Approvisionnement communal en eau</b>				
7101.5031.01 Construction réseau Surpierre <sup>1</sup>	78'138.90	2'379'181.33	1'950'000.00	Refacturation à Cheiry et subventions 575'853.28.
7101.5031.02 Construction réseau Cheiry	9'281.95	2'565'366.81	2'555'000.00	Engagement terminé et clôt. Subventions 405'530.15
7101.5031.04 Villeneuve - conduite d'eau route de Lucens	32'426.20	32'426.20	45'000.00	Engagement en cours de finalisation.
7101.6340.00 Subvention ECAB	-6'900.00	-148'857.90		Subventions bornes hydrantes beauregard.
7101.6370.00 Taxes de raccordement de ménages privés	-6'948.00	-11'302.35		Taxes de raccordement.
<b>7201 Traitement communal des eaux usées</b>				
7201.5030.04 Cheiry - bois des Contens - mise à l'aire libre EC	28'630.55	28'630.55	27'500.00	Engagement terminé et clôt.
7201.5032.00 Mise en conformité EU Villeneuve / crédit d'étude	16'251.70	38'509.80	35'000.00	Engagement terminé et clôt. Léger dépassement d'un peu plus de 10% lié aux inspections préliminaires plus conséquentes.
7201.5032.01 Mise en séparatif route de Lucens Villeneuve étape 1	41'750.80	41'750.80	40'000.00	Engagement terminé et clôt. Conforme au budget.
7201.6310.00 Subvention - Cheiry - bois des Contens (report 12.2022)	-22'904.45	- 22'904.45		Subvention cantonale
7201.6370.00 Taxes de raccordement de ménages privés	-27'840.00	-55'110.00		Taxes de raccordement.
<b>7301 Gestion communale des déchets</b>				
7301.5033.00 Aménagement déchetterie Cheiry	0.00	26'242.65	136'500.00	En attente jusqu'à la finalisation du projet en lien avec l'école de Cheiry.
<b>7710 Cimetières communaux</b>				
7710.5010.00 Chemin piétonnier cimetière Surpierre	0.00	24'395.00	30'000.00	Engagement terminé et clôt. Conforme au budget.
<b>7900 Aménagement du territoire</b>				

7900.5030.00 Entretien place restaurant/cimetière Cheiry	1'090.05	35'071.55	45'000.00	Engagement terminé et clôt en 2024. Conforme au budget.
7900.5090.00 Investigations sites pollués Villeneuve	350.00	34'161.65	36'000.00	Décision de classement du site pollués des Ouches reçue. En attente de réception des subventions cantonale et fédérale.
7900.5290.00 Révision PAL Surpierre complément	0.00	24'523.15	25'000.00	Engagement terminé et clôt. Conforme au budget.
7900.5290.01 Villeneuve - PAD Le Pommey	14'293.60	14'293.60	25'000.00	Etude et validation en cours.
7900.5290.02 Aménagement territoire - concept Valtraloc	34'305.95	34'305.95	55'000.00	Etude et validation en cours.
7900.6310.00 Subventions décharge "Maupas"	-12'006.00	-28'014.00		Subvention fédérale.
<b>9990 Clôture</b>				
9990.5900.00 Report de recettes au bilan	80'498.45			Report au bilan
9990.6900.00 Report de dépenses au bilan		474'423.70		Report au bilan

<sup>1</sup>Le crédit n'est pas dépassé. La Commune de Surpierre avant le 01.01.2021 a refacturé à la Commune de Cheiry CHF 575'853.28 selon la convention établie, soit des dépenses réelles pour CHF 1'803'466.95 au 31.12.2023. Le Conseil communal peut encore dépenser un peu plus de CHF 145'000.00 pour finaliser la modernisation du réseau d'adduction d'eau en conformité avec le PIEP communal (plan des infrastructures d'eau potable).

## **e. Présentation des 8 indicateurs financiers**

### **1 Taux d'endettement net**

39.21% < 100% -> bon

### **2 Degré d'autofinancement**

67% < 100% -> récession / le prélèvement sur les fonds et financements spéciaux et le paiement du fonds PC influencent de façon négative cet indicateur.

### **3 Part des charges d'intérêts**

0% < 4% -> bon

### **4 Dette brute par rapport aux revenus**

86% entre 50% et 100% -> bon

### **5 Proportion des investissements**

9% < 10% -> effort d'investissement faible / l'année 2023 est une année transitoire avant de consentir d'importants investissements.

### **6 Part du service de la dette**

4% < 5% -> charge faible

### **7 Dette nette par habitant en francs**

CHF 1083.35 entre 1'001 et 2'500 -> endettement moyen

### **8 Taux d'autofinancement**

5% < 20% -> mauvais / le prélèvement sur les fonds et financements spéciaux et le paiement du fonds PC influencent de façon négative cet indicateur.

Les indicateurs financiers tels que présentés permettent d'apprécier la santé de la Commune sur l'exercice 2023 uniquement.

Globalement ils confirment le bon résultat de l'année écoulée.



# CREDITS D'ENGAGEMENTS & CREDIT SUPPLEMENTAIRE

*Point 3.1 de l'ordre du jour*

Crédit d'engagement / secteur Surpierre le Basset

**nouvelle alimentation en eau potable du Gros Marais :  
demande de crédit additionnel CHF 435'000.-**

Notre eau potable provient actuellement du puits des Ouches (secteur Villeneuve) mis en service en 2020 ainsi que depuis nos anciens captages du Basset (secteur Surpierre) qui ont été mis en service dans les années 1970. Ces derniers sont vétustes et ne respectent plus les normes en vigueur.

A plusieurs reprises, le laboratoire cantonal, lors de ses passages pour des inspections, a demandé de réaliser une mise en conformité de ces puits. Lors de la dernière inspection en 2023, un ultime délai au 31 décembre 2024 nous a été imparti pour la mise en conformité ainsi que pour la pose obligatoire d'une station de chloration au réservoir, ceci pour une désinfection préventive.

Seulement, notre ressource du puits des Ouches ne suffit pas à alimenter toute la commune et il serait imprudent de bénéficier seulement de cette alimentation en cas de pollution ou de panne. Selon le PIEP communal, deux alimentations sont nécessaires ainsi qu'une interconnexion de réseau, laquelle est à l'étude sur le secteur de Chapelle avec une interconnexion au réseau de Valbroye.

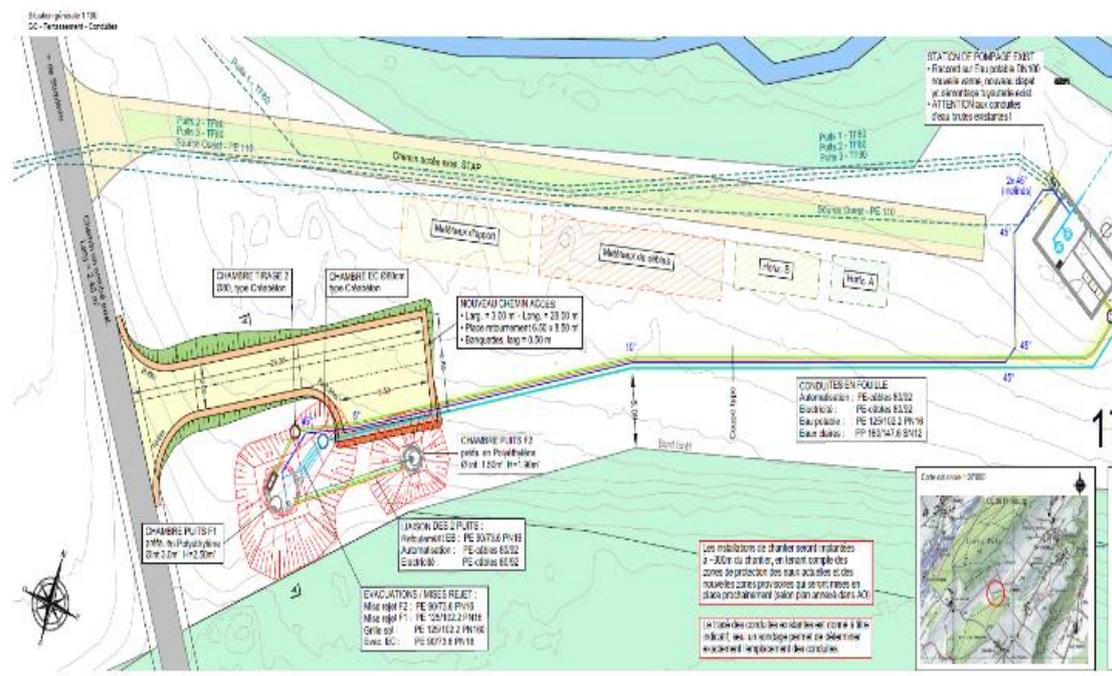
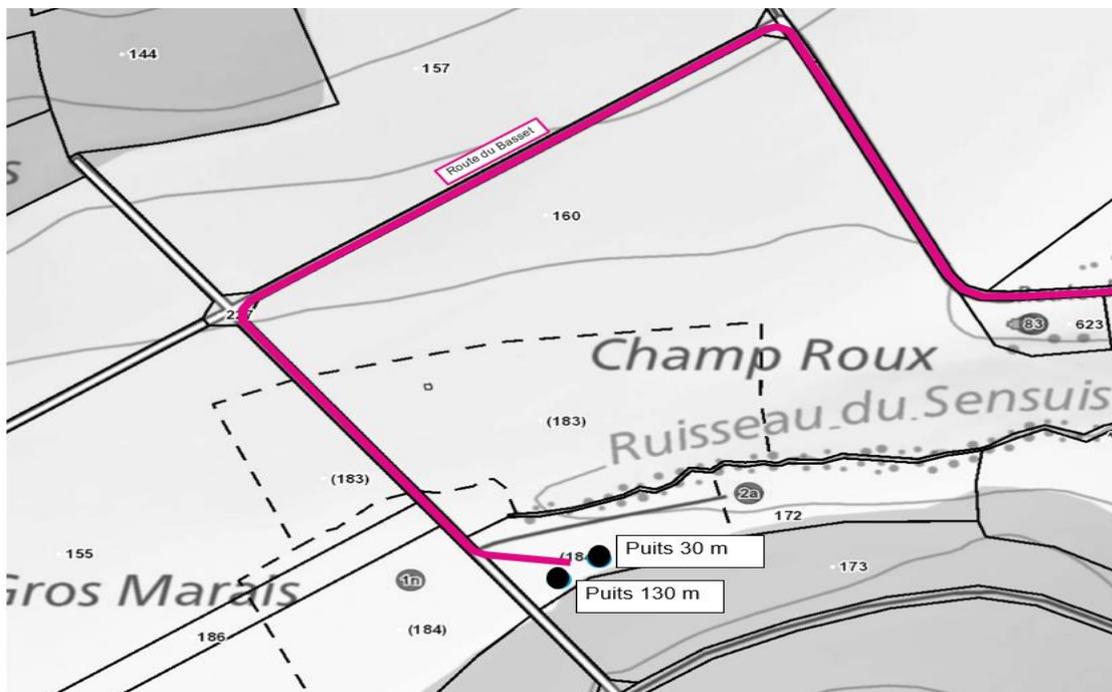
Après réflexion, il s'est avéré que la mise en conformité des anciens captages n'est pas la meilleure solution autant du point de vue de la réalisation des travaux que du point de vue financier. Le Conseil communal a donc décidé de s'orienter vers la réalisation d'une nouvelle alimentation d'eau et ainsi repartir avec du tout neuf, si possible sur du terrain communal et dans le secteur du Basset.

Une prospection hydrogéologique a été lancée, laquelle n'a donné aucun résultat avec une quantité d'eau suffisante pour l'exploiter. Le Conseil communal a fait appel à un sourcier qui a déterminé deux emplacements sur du terrain communal proches de nos installations actuelles.

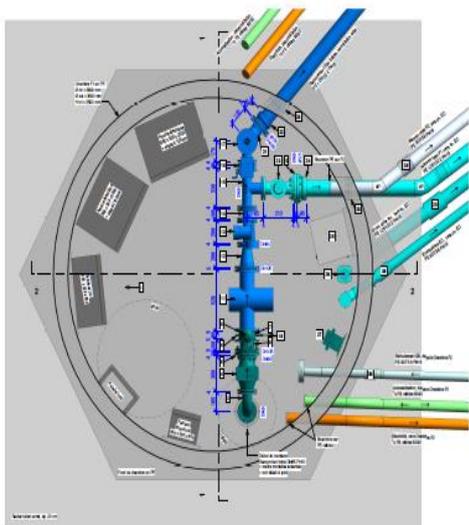
En 2021, un premier forage d'essai a été réalisé pour confirmer la présence d'eau. Les nouvelles ont été bonnes, il y a de l'eau en quantité suffisante. En 2022, les forages définitifs ont été réalisés : un de 30 mètres de profondeur, l'autre de 130 mètres. Des essais de pompage de courte durée ont été réalisés afin de déterminer la quantité ainsi que la qualité de l'eau. Au niveau quantitatif, durant les essais de pompage qui ont duré 15 jours environ par puits, un total de 6000 m<sup>3</sup> a pu être soutiré. Résultat : un débit de 200 lt/min peut être pompé ! Au niveau qualitatif, pour le puits profond, un

manque d'oxygène a été décelé ainsi qu'une présence de fer dépassant la norme – au début des essais – qui par la suite est revenue conforme. Les autres paramètres étaient tous corrects. Au niveau du puits de 30 mètres, de la turbidité ainsi qu'une présence de fer dépassant la norme ont été décelés. Un dispositif pour oxygéner l'eau doit donc être installé au réservoir concernant le taux de fer qui peut être traité mais ceci nécessite l'installation d'un appareillage plus conséquent.

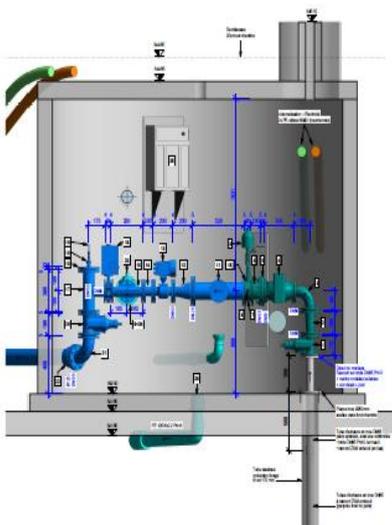
Le Conseil communal a entrepris les démarches visant à équiper le puits profond et à réaliser les travaux préparatoires pour le puits de 30 mètres dans un premier temps. Un bureau d'ingénieur a également été mandaté pour la réalisation du projet ainsi qu'un bureau d'hydrogéologue pour l'aspect géologique et l'étude des zones de protection.



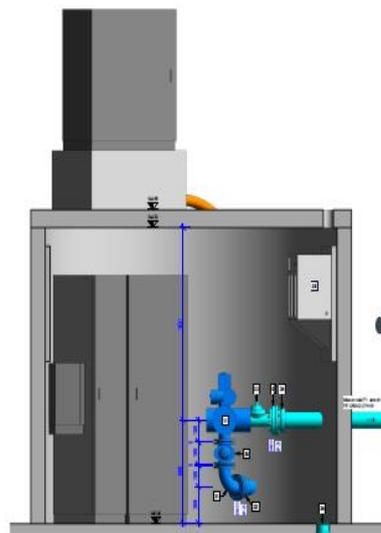
CHAMBRE F1  
Vue en plan 1:20



CHAMBRE F1  
Coupe 1 - 1:20



CHAMBRE F1  
Coupe 2 - 1:20



### D'un point de vue financier :

Un investissement avait été demandé lors de l'assemblée du 11 décembre 2017 sous le nom de l'ancienne commune de Surpierre pour la réalisation de la mise en conformité du réseau d'eau potable de l'ancienne commune de Surpierre.

Ce montant comprenait la mise en conformité des captages du Basset. Toutefois, le montant restant n'était pas suffisant en raison de l'augmentation des coûts des matériaux et à l'augmentation du coût de réalisation de notre alimentation des Ouches, surtout au niveau du forage entre Surpierre et Villeneuve.

Le montant de l'investissement a été établi pour donner suite à la volonté communale de mettre en concurrence un maximum de lots de travaux et de prestations. La mise en concurrence a été possible pour la majorité des lots, cependant vu la nature spécifique de l'ouvrage et afin d'assurer le bon déroulement du projet ainsi qu'une réalisation optimale, certains lots spécifiques ont été confiés à un unique soumissionnaire.

	Lots de travaux	Coûts des travaux TTC en CHF
Soumissions Concurrentielles	Génie civil	92'000
	Sanitaire, et oxygénation réservoir	82'000
	Electricité	31'000
	Pompes	10'000
	UV	20'000
Soumissions Spécifiques	Chambres préfabriquées	68'000
	Tuyauteries puits	9'000
	Télégestion	103'000

	Honoraires ingénieur	98'000
	Honoraires hydrogéologue	10'000
	Divers et imprévus 10 %	57'000
	<b>Total</b>	580'000
	Solde investissement eau potable Surpierre (2017)	145'000
	<b>Montant total de l'investissement</b>	435'000

C'est pourquoi le Conseil communal vous demande **un crédit additionnel de CHF 435'000.-** pour le projet de la nouvelle alimentation en eau potable du Gros Marais (secteur Surpierre, le Basset), selon les modalités de financement suivantes :

- *Financement* : CHF 435'000.- par le compte courant ;
- *Amortissement* : à raison de 2% par année, dès 2026 ;
- *Nouvelle charge annuelle estimée à CHF 8'700.- pendant 50 ans.*

*Point 3.2 de l'ordre du jour*

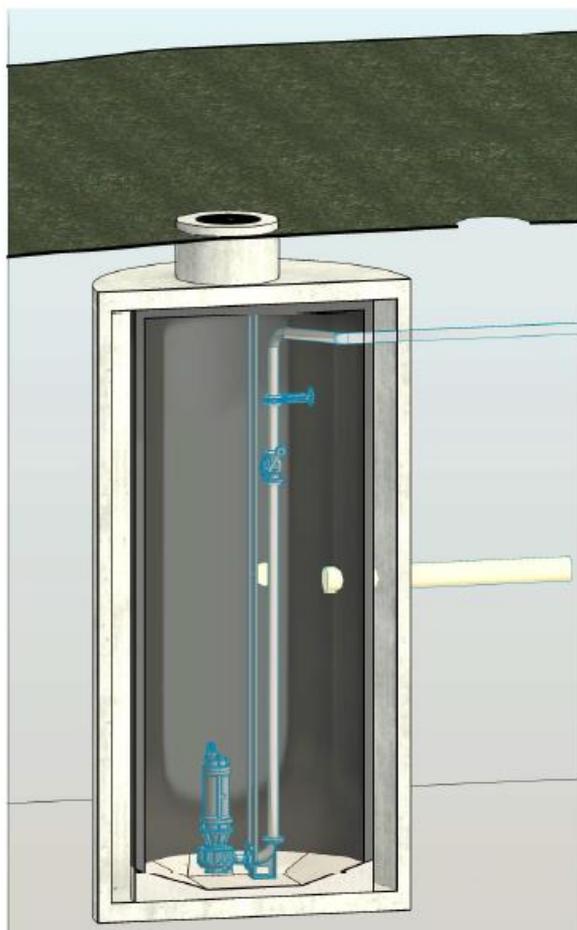
Crédit d'engagement / secteur Villeneuve Route de la Villaire  
**remplacement de la station de pompage des eaux usées :  
demande de crédit CHF 470'000.-**

Actuellement, l'ensemble des eaux usées (EU) des secteurs Praratoud, Surpierre Vigny et Villeneuve est récolté par la station de pompage de Villeneuve pour les acheminer - en passant sous la Broye - à la STEP d'Henniez. Lors des phénomènes météo toujours plus nombreux comme un gros orage, cette station atteint ses limites de capacités et est fortement mise à l'épreuve. Des débordements d'eaux usées dans la Broye sont fréquents. A noter que ceci est étroitement lié au fait que le secteur de la Route de Lucens à Villeneuve ne soit pas en séparatif.

Cette station de pompage a été construite durant les années 1980, elle est dans un état de vieillissement avancé et nécessite un remplacement. En adhérant à l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux moyennes Broye (EMB), lors de l'assemblée du 29 juin 2020, il était prévu que la station de pompage devienne la propriété de l'EMB qui doit réaliser son remplacement. Cette station doit en effet être complètement détruite et reconstruite, puis mise en conformité selon les règles de la technique actuelle. Une mise à l'enquête est nécessaire avec les difficultés connues du secteur en zone alluviale d'importance nationale.

Dans le cadre du projet de la mise en séparatif du secteur de Route de Lucens à Villeneuve, la construction d'une station de pompage pour acheminer les eaux usées de tous les secteurs précités vers la future station EMB est obligatoire.





### D'un point de vue financier :

L'EMB a pris dans son mandat les honoraires d'ingénieurs concernant le projet et sa réalisation. Les demandes d'offres ont été réalisées. Les coûts suivants sont présentés en accord avec l'EMB pour la réalisation de ce projet.

Lots de travaux	Coûts des travaux TTC
Génie civil et gros œuvre	310'000
Equipements électromécaniques	65'000
CVS (ventilation, sanitaire)	3'000
Télégestion, raccordement services (Swisscom électricité)	29'000
Aménagements extérieurs bâtiments	5'500
Indemnité passage et culture, servitudes	4'500
Epierrement et remise en état des terrains	3'000
Divers et imprévus 10%	50'000
<b>Total</b>	<b>470'000</b>

C'est pourquoi le Conseil communal vous demande **un crédit de CHF 470'000.-** pour le remplacement de la station de pompage des eaux usées (secteur Villeneuve, Route de la Villaire), selon les modalités de financement suivantes :

- *Financement* : CHF 470'000.- payé par le compte courant à EMB ;
- *Amortissement* : à raison de 2% par année, dès 2026 ;
- *Nouvelle charge annuelle estimée à CHF 9'400.- pendant 50 ans.*

*Point 3.3 de l'ordre du jour*

Crédit d'engagement / secteur Cheiry bâtiment la Rochette

**transformation d'un appartement en accueil extrascolaire (AES)  
- phase d'avant-projet : demande de crédit CHF 32'500.-**

Le Conseil communal soumet au vote la proposition de réaliser un accueil extrascolaire au rez-de-chaussée du bâtiment susmentionné. Pour créer ce lieu d'accueil pour les écoliers allant de la 1H à la 8H, les membres de l'exécutif y entrevoient la possibilité de transformer un appartement de 4,5 pces - vacant à ce jour - en structure d'accueil.

Idéalement situé au centre du village de Cheiry, l'appartement remplit toutes les conditions en termes de sécurité et de surface disponible. Par ailleurs, il jouit d'une situation privilégiée, un périmètre extérieur fermé, des espaces verts, etc. Aussi, la route communale est faiblement transitée. Les enfants pourront cheminer depuis l'école de Cheiry en empruntant le trottoir de manière sécurisée. Ce sont des éléments positifs qui renforcent l'intérêt de ce site.

Dans le cadre de la future transformation, des aspects structurels doivent être modifiés. Concrètement, il est nécessaire de créer des toilettes filles – garçons séparés. Le personnel éducatif doit également disposer d'un espace de travail et les fenêtres jusqu'à 1 mètre doivent être sécurisées. Un espace vestiaire sera aménagé. Des travaux de rafraîchissement sont également à prévoir : peinture, carrelage, sanitaire, modification de la cuisine pour répondre aux exigences du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV).

Il est prévu d'accueillir une vingtaine d'enfants en ce lieu. Pour satisfaire au cahier des charges du Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ), dont certains critères sont exposés ci-dessus, le Conseil communal doit faire appel aux services d'un bureau d'architecte pour les phases de préprojet, de mise à l'enquête, d'appels d'offres et de suivi du chantier.

En termes d'échéancier, le Conseil communal est naturellement tributaire du processus relatif à la mise à l'enquête publique. Toutefois, les appels d'offres devraient intervenir avant l'été 2024. Si cette condition peut être garantie, les travaux pourront débuter à l'automne 2024. Un crédit pour la totalité des travaux sera soumis au vote lors d'une prochaine assemblée. Si tous les feux sont au vert, l'AES pourrait ouvrir ses portes dans le courant du premier trimestre 2025 au plus tôt.

Pour développer la phase d'avant-projet qui consiste à étudier l'optimisation des espaces et à satisfaire les directives du SEJ, aussi à réaliser des plans techniques pour

la mise à l'enquête publique, le Conseil communal vous demande **un crédit de CHF 32'500.-** pour la transformation d'un appartement en AES (secteur Cheiry, Bâtiment la Rochette) (phase d'avant-projet) selon les modalités de financement suivantes :

- *Financement* : CHF 32'500.- par le compte courant ;
- *Amortissement* : à raison de 10% par année, dès 2026 ;
- *Nouvelle charge annuelle estimée* à CHF 3'250.- pendant 10 ans.

*Point 3.4 de l'ordre du jour*

Crédit d'engagement / secteur Cheiry

**cours d'eau La Lembaz, revitalisation et protection contre les crues  
- phase d'avant-projet : demande de crédit CHF 60'000.-**

Avec les fortes précipitations survenues ces dernières années, notamment la crue en 2023 qui a occasionné de nombreux dégâts aux abords du ruisseau, le Conseil communal a constaté des zones d'érosions régressives sur les berges de la Lembaz dans sa traversée du village de Cheiry.



Suite à une visite du Service de l'environnement (SEn), des devis pour un montant total de CHF 80'000 (subventions 16%) nous étaient d'abord parvenus pour la réalisation des travaux, aussi la création d'un enrochement, lesquels n'ont pas été approuvés par ledit Service. Il a alors été décidé de réaliser des mesures de revitalisation afin de réduire les risques pour les biens construits et de redonner un espace suffisant au cours

d'eau sur un tronçon d'env. 1.1 km. Un dossier qui recense les travaux à exécuter dans ce sens devra être préparé par un bureau d'ingénieur puis soumis aux Services cantonaux concernés pour approbation. Lesdits travaux pourront être subventionnés entre 60% et 95%.

La revitalisation permettra également d'assainir de nombreuses stabilisations réalisées au fil des années avec des matériaux en tout genre (plaques en béton, briques, tuiles, pierres tombales, etc.) qui ne jouent pas leur rôle de protection de berge et de créer des niches d'érosion.

C'est pourquoi le Conseil communal vous demande **un crédit de CHF 60'000.-** pour l'avant-projet de la revitalisation de la Lembaz et protection contre les crues (secteur Cheiry), selon les modalités de financement suivantes :

- *Financement* : CHF 60'000.- par le compte courant ;
- *Amortissement* : à raison de 10% par année ;
- *Nouvelle charge annuelle estimée à CHF 6'000.- pendant 10 ans.*

*Point 3.5 de l'ordre du jour*

Crédit supplémentaire / secteur Cheiry bâtiment la Lembaz

**rénovation d'un appartement de 4,5 pces pour le remettre à la location : demande de crédit CHF 48'000.-**

Le Conseil communal soumet au vote la rénovation d'un appartement de 4,5 pces au 2ème étage (150 m<sup>2</sup>) resté libre en raison de fin de bail. Les travaux à réaliser sont plus que nécessaires pour remettre ce bien à la location.

Ce logement a subi un rafraîchissement dans les années 90. Toutefois, les peintures et les sols recouverts de moquettes sont ternis par les années écoulées. Les fenêtres au nombre de 3 de même que 2 vélux sont à remplacer car ils n'offrent plus de garantie suffisante en termes d'imperméabilité. En raison de l'ossature bois des murs (panneaux OSB), le carrelage des salles d'eau est également à refaire presque intégralement. La baignoire ayant d'importants accros sera rénovée. Le chauffe-eau défectueux sera remplacé, aussi des travaux électriques sont prévus en corollaire pour la mise en service du boiler. Pour conclure, des menus travaux de menuiserie sont prévus pour le réglage des portes, l'agencement de la cuisine, etc.

En termes d'échéancier, le Conseil communal compte bien débiter les travaux dans la foulée pour remettre cet objet à la location dès le mois de septembre 2024 (ou plus vite selon les possibilités).

C'est pourquoi le Conseil communal vous demande **un crédit de CHF 48'000.-** pour la rénovation d'un appartement de 4,5 pces afin de le remettre à la location (secteur Cheiry, Bâtiment la Lembaz), selon les modalités de financement suivantes :

- *Augmentation de l'excédent de charges du budget 2024 de CHF 72'643.48 à CHF 120'643.48.*



# INFORMATIONS

## Le cercle de Surpierre désignera un nouvel Elu le dimanche 19 mai prochain

En route pour une élection complémentaire au Conseil communal ! Ce sont près de 600 citoyennes et citoyens du cercle électoral de Surpierre qui sont convoqués ce dimanche-là, suite à la démission de M. Jean-Michel Wyssa qui a dignement occupé la fonction de Syndic jusqu'au 31 mars dernier.

Les citoyens concernés ont tout récemment réceptionné le matériel de vote à la maison, lequel contient la liste électorale de deux candidats :

- ▶ Liste n° 1 – « Entente communale » : M. Manuel Fragnière ;
- ▶ Liste n° 2 – « Villeneuve chérit Surpierre » : M. Emmanuel Paillard.

Tous deux habitent Villeneuve et sont motivés à rejoindre l'équipe en place.

**Nous vous rappelons qu'une seule liste peut être insérée dans l'enveloppe de vote.**

L'élection du 19 mai 2024 aura lieu selon le mode de scrutin majoritaire. Le résultat de cette élection sera publié sur notre site internet (*rubrique : pilier public*) et affiché aux piliers publics des villages de Surpierre et de Villeneuve aussitôt les opérations liées au scrutin terminées.

## Murs, clôtures, haies & talus : mémo

Fréquemment, les propriétaires se questionnent sur les distances à respecter pour installer un mur, une clôture ou d'autres plantations. Un mémo a été établi, lequel recense l'essentiel des dispositions légales y relatives.

Vous trouverez le document informatique sur notre site internet (*rubrique : routes & chemins communaux*), vous avez également la possibilité de vous procurer un exemplaire imprimé auprès de l'administration communale.

## Quelques projets en cours de traitement par le Conseil communal

- **Croix de rogation Villeneuve** : les offres pour la rénovation et la pose de la croix au centre du village de Villeneuve ont récemment été validées par le Conseil communal. Le nouvel emplacement sera intégré dans un dossier de mise à l'enquête en procédure simplifiée, lequel est en cours d'élaboration.
- **Halle voirie Villeneuve** : la demande de crédit additionnel ayant été refusée par l'assemblée communale le 4 décembre dernier, le Conseil communal doit revoir le projet dans sa globalité. Des réflexions sont en cours en interne auxquelles il n'est, à ce stade, pas prévu d'y intégrer un groupe de travail.
- **Bâtiment de l'ancienne école à Villeneuve** : un point de situation relatif au dossier « PAD le Pommey » sera bientôt transmis par le bureau d'urbanisme au Conseil communal.
- **AES** : en parallèle au projet de transformation de l'appartement du bâtiment de La Rochette, un projet de règlement de l'AES est en cours. Un sondage plus détaillé sur les besoins de garde a également été préparé pour transmission aux parents. Un projet de collaboration avec la commune de Prévondavaux est également en discussion.
- **Ecole** : le projet d'une classe provisoire sur le site de Cheiry a été réactivé car le nombre d'élèves primaires (3H à 8H) pour la rentrée 2024 est à nouveau très proche d'une ouverture. Des offres plus précises ont été demandées et l'effectif primaire au 15 mai définira la suite des événements.

## Ecoles, passeport vacances

Les enfants de notre enclave âgés de 6 à 16 ans peuvent bénéficier de l'offre très variée du Passeport Vacances de Payerne. Une chance pour eux d'accéder à des activités ludiques et intéressantes qui sortent de l'ordinaire !

Le passeport aura lieu aux dates suivantes :

**du 8 au 13 juillet et du 5 au 10 août 2024**

Chaque enfant a été informé par le biais de l'école. Les inscriptions ont été faites directement sur le site du Passeport Vacances. D'ailleurs, si votre enfant

a été inscrit, nous vous rappelons la réception des passeports **dès le 19 juin par courriel.**

**Et notez bien la grande fête des 30 ans qui se déroulera le dimanche 25 août 2024, venez-y nombreux !**

*Pour plus de renseignements : [www.passvacpayerne.ch](http://www.passvacpayerne.ch) / [info@passvacpayerne.ch](mailto:info@passvacpayerne.ch) / téléphone portable du passeport : 079 254 86 04.*



# AGENDA

## 36<sup>ème</sup> Fête de la St-Jean Baptiste à Villeneuve

Le Conseil communal invite la population

### **LE SAMEDI 22 JUIN 2024**

à 19h à la chapelle de Villeneuve. La messe sera chantée par le chœur Ensemble.

Une petite agape sera offerte à l'issue de cette joyeuse cérémonie.

## Collecte des déchets encombrants

Le Conseil communal organise la prochaine collecte des déchets encombrants le :

### **LE SAMEDI 29 JUIN 2024 de 8h30 à 11h30**

Lieux de la collecte (sur 2 sites) :

- derrière la grande salle à Surpierre (Au Village 32) et
- sur la place de la déchetterie à Cheiry

Toutes les informations relatives à cette collecte sont précisées dans le guide pratique de la gestion des déchets, lequel est également disponible sur notre site internet [www.surpierre-fr.ch](http://www.surpierre-fr.ch).

Nous vous demandons de venir déposer ces déchets dans les bennes prévues à cet effet.

Seront repris uniquement les déchets urbains encombrants et le bois. L'électroménager et la ferraille sont collectés aux deux déchetteries.

**Les déchetteries de Cheiry et de Surpierre seront exceptionnellement ouvertes aux mêmes horaires susmentionnés ce jour-là.**

## Fête nationale

Les festivités se dérouleront :

### **LE MERCREDI 31 JUILLET 2024**

en présence de M. Nicolas Kolly - membre du Conseil national - en qualité d'orateur pour cette super soirée !

Le programme de cet évènement vous sera communiqué ultérieurement.

## Fermeture du bureau durant les vacances d'été

Nous vous informons que le bureau communal sera fermé :

### **DU LUNDI 29 JUILLET AU DIMANCHE 18 AOUT 2024**

**... réouverture le lundi 19 août 2024 ...**

N'oubliez pas de prendre vos dispositions pour recharger si nécessaire votre carte vous donnant l'accès aux bennes compactantes, pour établir votre nouvelle carte d'identité, etc.



*Nous vous souhaitons de très belles journées printanières et nous espérons que vous profiterez d'agréables vacances durant l'été qui arrive bientôt !*

### Evénements divers :

N'hésitez pas à visiter notre site internet « [www.surpierre-fr.ch](http://www.surpierre-fr.ch) », rubriques « découvrir » / « manifestations ». Vous y découvrirez les publications relatives aux divers événements festifs, sportifs ou culturels organisés par les sociétés locales ou associations de notre enclave.